



Communiqué de presse

Luxembourg, le 12 décembre 2022

Les auditeurs prévoient une coopération transfrontalière difficile avec les pays voisins

Malgré certaines faiblesses, les programmes transfrontaliers avec les pays voisins financés par l'UE apportent un soutien globalement pertinent et précieux aux régions situées de part et d'autre de ses frontières extérieures. C'est ce que révèle un rapport publié aujourd'hui par la Cour des comptes européenne. Cependant, les auditeurs avertissent aussi que le contexte géopolitique actuel lié à l'invasion de l'Ukraine par la Russie aura des répercussions considérables sur la moitié des programmes proposés pour les prochaines années.

La coopération transfrontalière est un élément essentiel de la politique européenne de voisinage, qui couvre 16 pays situés aux frontières extérieures de l'UE. Jusqu'à récemment, elle constituait aussi l'un des rares domaines dans lesquels un dialogue permanent subsistait avec la Russie. Pour la période 2014-2020, 15 programmes conjoints ont été mis en place, avec une contribution totale de l'UE de près d'un milliard d'euros. Ils devaient bénéficier à la fois aux États membres et aux pays avec lesquels ils partagent directement une frontière terrestre ou maritime.

Les auditeurs ont constaté que les programmes de l'UE comportaient des priorités et des objectifs sélectionnés – allant du patrimoine culturel à la lutte contre la criminalité organisée – qui correspondaient aux défis et aux besoins des régions frontalières. La procédure de sélection en place était largement transparente et visait à sélectionner les projets les plus appropriés. Les auditeurs se félicitent par ailleurs que les programmes aient été élaborés de manière généralement participative, ce qui a favorisé leur appropriation au niveau local. Toutefois, en raison de leur complémentarité insuffisante avec d'autres programmes financés par l'UE, des occasions d'établir des synergies ont certainement été manquées.

Malgré des actions préparatoires, les programmes de la période 2014-2020 ont démarré avec des retards considérables et n'ont pu commencer qu'au cours de la cinquième ou sixième année de la période de financement. Les projets examinés étaient en bonne voie pour produire les réalisations escomptées, mais certains revêtaient une dimension transfrontalière moins forte que d'autres. Le cadre juridique de la période 2021-2027 s'appuie sur les enseignements tirés. Il introduit des changements qui simplifient la gestion des nouveaux programmes et sont de nature à faciliter leur démarrage. Toutefois, ces modifications comportent des risques supplémentaires qui soulignent l'importance d'un suivi étroit.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

«Les programmes transfrontaliers ont apporté un soutien utile et pertinent pour renforcer la coopération territoriale au delà des frontières extérieures de l'UE», a déclaré Bettina Jakobsen, membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Mais l'invasion de l'Ukraine par la Russie met sérieusement en péril certains des résultats obtenus jusqu'à présent.»

En effet, dans le cadre d'une réponse plus large à l'invasion, la Commission européenne a suspendu les conventions de financement pour les programmes avec la Russie et la Biélorussie, et a pris des mesures afin de réaffecter des fonds pour soutenir les réfugiés ukrainiens. L'invasion remet aussi sérieusement en question 9 des 17 nouveaux programmes qui auraient dû impliquer la Russie et la Biélorussie au cours de la période 2021-2027. Ensemble, ces neuf programmes représentent près d'un tiers de la dotation financière totale envisagée. Parallèlement, au Sud, le nombre de projets conjoints entre Israël et les cinq pays arabes participant au programme du bassin méditerranéen reste faible, même si l'existence même de tels projets peut être considérée comme un succès en soi, relèvent les auditeurs.

Informations générales

Les 15 programmes de CTF pour la période de financement 2014-2020 sont les suivants: «Bassin méditerranéen», «Italie – Tunisie», «Bassin de la mer Noire», «Pologne – Biélorussie – Ukraine», «Pologne – Russie», «Estonie – Russie», «Lettonie – Russie», «Lituanie – Russie», «Lettonie – Lituanie – Biélorussie», «Hongrie – Slovaquie – Roumanie – Ukraine», «Roumanie – Ukraine», «Roumanie – Moldavie», «Carélie», «Kolarctic» et «Finlande du Sud-Est – Russie». Ces programmes poursuivaient trois objectifs stratégiques:

- promouvoir le développement économique et social dans les régions situées de part et d'autre des frontières communes;
- relever les défis communs en matière d'environnement, de santé publique, de sûreté et de sécurité;
- promouvoir de meilleures conditions et modalités afin d'assurer la mobilité des personnes, des biens et des capitaux.

Le rapport spécial 27/2022 «Soutien de l'UE en faveur de la coopération transfrontalière avec les pays voisins – Un soutien précieux mais qui a pâti d'une mise en œuvre très tardive et de problèmes de coordination» est disponible sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu).

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu – M: (+352) 691 551 502
- Damijan Fišer: damijan.fiser@eca.europa.eu – M: (+352) 621 552 224
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu – M: (+352) 691 553 547